Belœil, 5 novembre 1896.

TRÈS HONORÉE ET CHÈRE MÈRE,

Votre lettre, m'informant de l'approbation définitive que le Saint-Siège vient de donner à vos constitutions, me remplit de joie et d'allégresse. De suite j'entonne mon plus beau *Te Deum*, en insistant tout particulièrement sur le *quos pretioso Sanguine redemisti*. Il me semble, ou plutôt je suis bien sûr que Nos Seigneurs LaRocque et Raymond, de si illustre et sainte mémoire, redisent avec moi cette hymne de la joie et de la reconnaissance qu'ils ont chantée les premiers, le 20 octobre.

Sans doute le concours si bienveillant et si puissant de notre Vénérable Evêque a grandement contribué à obtenir *si tôt* l'approbation définitive de votre œuvre, mais je n'hésite pas à reconnaître aussi l'action de vos saints Pères Fondateurs, à qui il tardait de voir leurs Filles occuper un rang distingué parmi ces grands ordres religieux qui font la gloire de Dieu et de l'Eglise.

Les ordres religieux sont une des grandes forces de l'Eglise ; ils ont un droit acquis à notre respect. Comptez, chère Mère, que l'affection et l'estime que j'ai pour votre communauté, depuis que je la connais, seront maintenant augmentées d'un respect profond dont je vous prie d'agréer l'hommage.

Votre respectueusement dévoué,

J. A. GRAVEL, V. G.

Séminaire de St-Hyacinthe,
16 novembre 1896.

TRÈS RÉVÉRENDE MÈRE,

Vos bienheureux et saints fondateurs doivent bien se réjouir au ciel et remercier le Bon Dieu d'avoir inspiré à son Vicaire de donner à vos règles et constitutions l'approbation définitive. Sur la terre il en est beaucoup qui, sans être fon-